

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

M15 Féminin ou Masculin - Ligue Centre-Val de Loire

Article 1 - GÉNÉRALITÉ

Nom de l'épreuve	Championnat Régional Beach-volley M15
Catégorie	M15
Abréviation	M15BV
Commission sportive référente	Commission Beach
Forme de jeu	2 contre 2
Genre	Féminin ou Masculin
Contact	beach@liguecentrevolley.com

Article 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées par tournoi	6 à 16 équipes
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA pour chaque tournoi	3

Article 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Licence Outdoor
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Licence validée avec toute participation
Type de licence mutation autorisée	Régionale
Catégories autorisées	
M15	Oui
M13 avec un simple surclassement Régional	Oui avec simple surclassement
Type de licence autorisée pour les managers	Encadrement-Extension Educateur Sportif

Article 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Joueurs inscrits sur la feuille de match dans l'équipe	
Nombre maximum de participant	2
Nombre maximum de managers	1

Article 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou dimanche
Horaire officiel des rencontres	A définir par l'organisateur

Attention, la Commission Beach se réserve le droit de reporter une journée de championnat en cas de force majeure (intempéries, indisponibilité des sites, insuffisance d'inscription).

Article 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Horaire programmé de la journée de championnat	H défini par l'organisateur
Présence des arbitres	H défini par l'organisateur
Echauffement au filet	H - 15 minutes

ARTICLE 6.1 - TERRAIN

Hauteur de filet

Féminine : 2,10m

Masculin : 2,24m

Les terrains doivent être sécurisés et clairement délimités.

ARTICLE 6.2 - FORMULE SPORTIVE

Formule tournoi : poules, quarts, classement, demi-finale, petite finale, finale.

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants. Les deux premiers sets se jouent en 15 points (2 points d'écart) suivis, s'il y a lieu, d'un set décisif de 11 points (2 points d'écart).

L'organisateur se garde le droit d'adapter la formule sportive selon le nombre d'équipes et de terrains.

ARTICLE 6.3 - CLASSEMENT

INSCRIPTION JOUEUR MÊME CLUB		INSCRIPTION JOUEUR CLUBS DIFFÉRENTS	
POSITION	POINTS	POSITION	POINTS
1ère	200	1ère	100
2ème	180	2ème	90
3ème	160	3ème	80
4ème	140	4ème	70
5ème ou 6ème	120	5ème ou 6ème	60
7ème ou 8ème	100	7ème ou 8ème	50
9ème ou 10ème	80	9ème ou 10ème	40
11ème ou 12ème	60	11ème ou 12ème	30
Participation au-delà de 12	10	Participation au-delà de 12	10
Forfait	0	Forfait	0

Article 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le formulaire excel	Avant le lundi 20h
Remontée des résultats sur la plateforme Beach CVL	

Article 8 - FINALES FIN DE SAISON

CLUB : Podium 1, 2, 3 + classement des clubs.

JOUEUR M15 : Podium 1, 2, 3 + classement des joueurs.

JOUEUSE M15 : Podium 1, 2, 3 + classement des joueuses.

Article 9 - BALLON

Type de ballon autorisé	Mikasa VLS 300 ou BV500
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	2 ballons par terrain minimum
Fourniture de bouteilles d'eau aux participants	Chaque participant aura sa gourde individuelle *
Nombre de ballon pour la rencontre	1

* Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

M18 Féminin ou Masculin - Ligue Centre-Val de Loire

Article 1 - GÉNÉRALITÉ

Nom de l'épreuve	Championnat Régional Beach-volley M18
Catégorie	M18
Abréviation	M18BV
Commission sportive référente	Commission Beach
Forme de jeu	2 contre 2
Genre	Féminin ou Masculin
Contact	beach@liguecentrevolley.com

Article 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées par tournoi	6 à 16 équipes
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA pour chaque tournoi	3

Article 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Licence Outdoor
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Licence validée avec toute participation
Type de licence mutation autorisée	Régionale
Catégories autorisées	
M18	Oui
M15 avec un simple surclassement	Oui
Type de licence autorisée pour les managers	Encadrement- extension Educateur Sportif

Article 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Joueurs inscrits sur la feuille de match dans l'équipe	
Nombre maximum de participant	2
Nombre maximum de managers	1

Article 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou dimanche
Horaire officiel des rencontres	A définir par l'organisateur

Attention, la Commission Beach se réserve le droit de reporter une journée de championnat en cas de force majeure (intempéries, indisponibilité des sites, insuffisance d'inscription).

Article 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Horaire programmé de la journée de championnat	H défini par l'organisateur
Présence des arbitres	H défini par l'organisateur
Echauffement au filet	H - 15 minutes

ARTICLE 6.1 - TERRAIN

Hauteur de filet

Féminine : 2,24m

Masculin : 2,35m

Les terrains doivent être sécurisés et clairement délimités.

ARTICLE 6.2 - FORMULE SPORTIVE

Formule tournoi : poules, quarts, classement, demi-finale, petite finale, finale.

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants. Les deux premiers sets se jouent en 15 points (2 points d'écart) suivis, s'il y a lieu, d'un set décisif de 11 points (2 points d'écart).

L'organisateur se garde le droit d'adapter la formule sportive selon le nombre d'équipes et de terrains.

ARTICLE 6.3 - CLASSEMENT

INSCRIPTION JOUEUR MÊME CLUB		INSCRIPTION JOUEUR CLUBS DIFFÉRENTS	
POSITION	POINTS	POSITION	POINTS
1ère	200	1ère	100
2ème	180	2ème	90
3ème	160	3ème	80
4ème	140	4ème	70
5ème ou 6ème	120	5ème ou 6ème	60
7ème ou 8ème	100	7ème ou 8ème	50
9ème ou 10ème	80	9ème ou 10ème	40
11ème ou 12ème	60	11ème ou 12ème	30
Participation au-delà de 12	10	Participation au-delà de 12	10
Forfait	0	Forfait	0

Article 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le formulaire excel	Avant le lundi 20h
Remontée des résultats sur la plateforme Beach CVL	

Article 8 - FINALES FIN DE SAISON

CLUB : Podium 1, 2, 3 + classement des clubs.

JOUEUR M18 : Podium 1, 2, 3 + classement des joueurs.

JOUEUSE M18 : Podium 1, 2, 3 + classement des joueuses.

Article 9 - BALLON

Type de ballon autorisé	Mikasa VLS 300 ou BV500
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	2 ballons par terrain minimum
Fourniture de bouteilles d'eau aux participants	Chaque participant aura sa gourde individuelle *
Nombre de ballon pour la rencontre	1

* Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

Séniors Féminin ou Masculin - Ligue Centre-Val de Loire

Article 1 - GÉNÉRALITÉ

Nom de l'épreuve	Championnat Régional Beach-volley Séniors
Catégorie	Séniors
Abréviation	SENIORSBV
Commission sportive référente	Commission Beach
Forme de jeu	2 contre 2
Genre	Féminin ou Masculin
Contact	beach@liguecentrevolley.com

Article 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées par tournoi *	6 à 16 équipes
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA pour chaque tournoi	3

* Si il y a au minimum 6 équipes régionales inscrites pour le série 3, celui-ci ne sera pas inscrit comme tel sur le BVS (minimum 8 équipes) mais il sera maintenu comme une journée de championnat régional de Beach. En dessous de 6 équipes, le tournoi sera annulé.

Article 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Licence Outdoor
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Licence validée avec toute participation
Type de licence mutation autorisée	Régionale
Catégories autorisées	
SENIORS	Oui
M21	Oui
M18 avec un simple surclassement	Oui
M15 avec triple surclassement	Oui
Type de licence autorisée pour les managers	Encadrement-Extension Educateur Sportif

Article 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Joueurs inscrits sur la feuille de match dans l'équipe	
Nombre maximum de participant	2
Nombre maximum de managers	1

Article 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou dimanche
Horaire officiel des rencontres	A définir par l'organisateur

Attention, la Commission Beach se réserve le droit de reporter une journée de championnat en cas de force majeure (intempéries, indisponibilité des sites, insuffisance d'inscription).

Article 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Horaire programmé de la journée de championnat	H défini par l'organisateur
Présence des arbitres	H défini par l'organisateur
Echauffement au filet	H - 15 minutes

ARTICLE 6.1 - TERRAIN

Hauteur de filet

Féminine : 2,24m

Masculin : 2,43m

Les terrains doivent être sécurisés et clairement délimités.

ARTICLE 6.2 - FORMULE SPORTIVE

Formule tournoi : poules, quarts, classement, demi-finale, petite finale, finale.

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants. Les deux premiers sets se jouent en 15 points (2 points d'écart) suivis, s'il y a lieu, d'un set décisif de 11 points (2 points d'écart).

L'organisateur se garde le droit d'adapter la formule sportive selon le nombre d'équipes et de terrains.

ARTICLE 6.3 - CLASSEMENT

INSCRIPTION JOUEUR MÊME CLUB		INSCRIPTION JOUEUR CLUBS DIFFÉRENTS	
POSITION	POINTS	POSITION	POINTS
1ère	200	1ère	100
2ème	180	2ème	90
3ème	160	3ème	80
4ème	140	4ème	70
5ème ou 6ème	120	5ème ou 6ème	60
7ème ou 8ème	100	7ème ou 8ème	50
9ème ou 10ème	80	9ème ou 10ème	40
11ème ou 12ème	60	11ème ou 12ème	30
Participation au-delà de 12	10	Participation au-delà de 12	10
Forfait	0	Forfait	0

Article 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le formulaire excel	Avant le lundi 20h
Remontée des résultats sur la plateforme Beach CVL	

Article 8 - FINALES FIN DE SAISON

CLUB : Podium 1, 2, 3 + classement des clubs.

JOUEUR senior : Podium 1, 2, 3 + classement des joueurs.

JOUEUSE senior : Podium 1, 2, 3 + classement des joueuses.

Article 9 - BALLON

Type de ballon autorisé	Mikasa VLS 300 ou BV500 ou Wilson AVP
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	2 ballons par terrain minimum
Fourniture de bouteilles d'eau aux participants	Chaque participant aura sa gourde individuelle *
Nombre de ballon pour la rencontre	1

* Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.